

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1346-echec-a-monsanto-l-agent-orange.html>

Echec à Monsanto ; l'agent orange

- Thèmes généraux - Agriculture - OGM et bio-diversité -

Date de mise en ligne : dimanche 7 juin 2009

Description :

Monsanto, le géant des semences génétiquement modifiées, vient de connaître un double échec, dont, évidemment, il ne se vante pas. 1) Des poupées stériles De belles plantes, vigoureuses, luxuriantes : en Afrique du Sud le maïs a donné de belles poupées .. mais les épis se sont révélés dépourvus de graines. Stériles. 280 exploitants agricoles Sud Africains (sur un millier) ont fait la même constatation. Trois variétés distinctes vendues par Monsanto, (...)

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 3 juin 2009

Echec à Monsanto

Monsanto, le géant des semences génétiquement modifiées, vient de connaître un double échec, dont, évidemment, il ne se vante pas.

1) Des poupées stériles

De belles plantes, vigoureuses, luxuriantes : en Afrique du Sud le maïs a donné de belles poupées .. mais les épis se sont révélés dépourvus de graines. Stériles.

280 exploitants agricoles Sud Africains (sur un millier) ont fait la même constatation. Trois variétés distinctes vendues par Monsanto, au total ce sont plus de 82 000 hectares de maïs transgénique qui sont touchés.

Monsanto a aussitôt reconnu sa responsabilité et s'est engagé à offrir une compensation aux cultivateurs lésés.

D'après Marian Mayet, directrice du Africa Centre for Biosecurity à Johannesburg, certaines exploitations auraient subi jusqu'à 80% de pertes. Au delà des indemnités financières, cet « incident » pose la question de l'approvisionnement alimentaire dans les pays du Sud où le maïs est l'aliment de base de 48 millions de personnes.

La chute de la production risque d'entraîner une hausse du prix des denrées alimentaires sur le marché local. Or, la part du budget pour l'alimentation est en moyenne de 50% pour une famille africaine (80% pour les plus pauvres), ainsi même une légère augmentation des prix pourrait entraîner un appauvrissement des populations les moins favorisées et avoir un impact négatif sur la nutrition de ces personnes.

Dans un contexte de crise alimentaire mondiale, c'est un sujet sensible, surtout en Afrique où les multinationales de la biotechnologie cherchent à s'implanter au nom de la « lutte contre la faim ».

Comme certains militants le dénoncent, contrôler les semences ne revient-il pas à contrôler l'alimentation ?

2) Une amarante marrante

Les Amarantes (ou Amaranthes) sont des plantes annuelles. Certaines espèces sont cultivées comme plantes potagères, pour leurs feuilles comestibles à la manière des épinards ou pour leurs graines, et parfois comme plantes ornementales pour leur floraison en épis spectaculaires.

L'amarante a la réputation de ne pas se faner, elle est donc symbole d'immortalité. Certaines espèces sont d'ailleurs utilisées dans les bouquets secs.

Et voilà que l'amaranthe tient tête à Monsanto, à son célèbre herbicide Round-up qui tue toutes les plantes parasites ... sauf l'amaranthe. Et comme les autres plantes ne sont pas là pour lui faire concurrence, l'amaranthe se développe, à tel point que des champs aux USA ont été envahis par cette ancienne plante sacrée. La nature reprend ses droits !

Ainsi, aux Etats-Unis d'Amérique, 5000 hectares ont du être abandonnés. 50 000 autres sont menacés. Echec à Monsanto.

Ecrit le 3 juin 2009

L'agent Orange



Tribunal - docum

A Paris, le tribunal international d'opinion tenu à la Maison des Mines & des Ponts et Chaussées, les 15 et 16 mai 2009, a réuni plus de 250 personnes pour déterminer les réparations auxquelles ont droit les victimes de l'Agent Orange/dioxine, au Vietnam, tout en mobilisant l'opinion internationale. 32 firmes américaines ont été citées à comparaître, dont Monsanto.

De 1961 à 1971 les Etats Unis ont utilisé plus de 110 millions de tonnes de produits toxiques et 300 millions de substances incandescentes. Les armes chimiques utilisées par les US comme : Agent Orange/dioxine, CS et BZ appartiennent au groupe des armes de destruction massive empoisonnant plus de 4,8 millions de Vietnamiens dont 3 millions de victimes. La majorité des victimes a été des civils, des femmes et des enfants. Ces produits toxiques n'affectent pas seulement des Vietnamiens mais aussi des soldats américains et ceux des pays concernés comme la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Particulièrement importante est la dioxine dont l'impact pourrait avoir des conséquences génétiques sur les êtres humains pendant plusieurs générations, et sur l'environnement écologique pendant des centaines d'années.

Enfants nés difformes, développement accéléré des cancers et maladies de peau, problèmes cardiaques, membres qui se rétractent : les conséquences humaines sont effroyables. Le Vietnam est devenu un haut-lieu de la douleur.

Les dégâts causés par les épandages de l'Agent Orange/dioxine ont été si importants qu'un nouveau terme ait été inventé pour les désigner : écocide.

Le bilan global des destructions compte 124 000 hectares de mangroves, quelque 130 000 hectares de myrtales dans le delta du Mékong et des milliers d'hectares d'espèces à bois dur à l'intérieur des terres. Les épandages ont fait chuter les feuilles des grands arbres de la couche écologique supérieure dominante. De nombreuses espèces d'arbres à bois de valeur sont mortes

Le dommage social représente, pour un temps futur impossible à chiffrer, l'obligation d'assistance aux victimes encore à naître, en quelque sorte le dommage dû à la perte de potentialités de population invalide et de talents compromis pour la société vietnamienne.

Il n'est pas exagéré de dire que c'est à plusieurs centaines de milliards de dollars que s'élève la dette de ceux qui ont commis sur le Vietnam cette dévastation insensée. De toutes manières, quand on commet un dommage, ce n'est pas quand se présente la facture qu'il faut s'émouvoir du prix qu'il faut en payer, mais avant de le commettre....

Ecrit le 8 juillet 2009

OGM Monsanto

Libération.fr du 02/07 : L'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a donné son feu vert au renouvellement de l'autorisation décennale du maïs génétiquement modifié MON 810 de la firme américaine Monsanto. [...]

Mais six pays, dont la France, ont interdit sa culture sur leur territoire. L'avenir de ce maïs très controversé est maintenant entre les mains de la Commission européenne.

Le verdict positif de l'Efsa (pour European Food and Safety Authority), n'est certes pas une surprise, mais il ouvre la voie à la reconduction de l'autorisation pour dix ans accordée en 1998 à l'un des OGM phares Monsanto.

Pour contrer la Commission, les États membres doivent trouver une majorité qualifiée. [...] Le 25 juin, lors du dernier conseil des ministres européens de l'Environnement, onze d'entre eux ont réclamé une refonte totale du processus décisionnel. Avec la possibilité, pour un pays, d'interdire la culture génétiquement modifiée sur son territoire.

La France n'a pas signé le texte. Elle a plaidé pour que « les procédures d'expertise soient revues » et fasse plus de place aux critères environnementaux, économiques et sociaux. Depuis sa création, l'Efsa a rendu 42 avis sur des OGM... tous positifs.

Six pays européens, l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Autriche, la Hongrie et le Luxembourg, ont suspendu la culture du MON 810 en raison des incertitudes entourant ses effets potentiels sur la santé et l'environnement. Depuis longtemps, la Commission cherche à venir à bout de ces clauses. Mais elle a essuyé début mars un désaveu cinglant des États, qui se sont opposés à une majorité écrasante à la levée des clauses de sauvegarde hongroise et autrichienne. Théoriquement, clause de sauvegarde et renouvellement de l'autorisation du MON 810 sont deux dossiers distincts. Sauf pour la France. Dans son article 1, le texte précise que la clause n'est valide que « jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la demande de remise sur le marché de cet organisme ».

Ndlr : le statu de la commission EFSA semble assez compromis